



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Urgences 2023

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : Pluri-annuelle

Demandeur : SSM Santé et Solidarités (Ministère des Solidarités et de la Santé)

Au cours de sa réunion du 10 mars 2022, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'Enquête Urgences 2023 de la DREES.

L'objectif général de l'enquête est la connaissance du dispositif de prise en charge des urgences au travers de l'organisation des structures d'urgences et de la description des patients et de leur parcours de soin. L'enquête permettra de comparer sur ces points la situation de 2023 avec celle de 2013. Une concertation large menée fin 2020 auprès des urgentistes, d'institutionnels, des fédérations hospitalières et de chercheurs a permis de collecter les besoins et l'avis recueilli a été largement en faveur de la réédition de l'enquête en 2023, soit dix ans après l'édition précédente, en suivant le même protocole de collecte, en y intégrant de nouveaux thèmes actuels.

Les questionnaires patients seront distribués par la poste aux médecins responsables des services d'urgences, en vue de la réalisation de l'enquête au sein du service d'urgences. La collecte se fera sur papier puis sera saisie. Ces questionnaires traiteront, entre autres : de l'enregistrement de l'entrée aux urgences, du mode d'arrivée aux urgences, des démarches préalables au recours aux urgences et de la motivation du recours aux urgences. Un questionnaire structure sera envoyé aux médecins responsables des services d'urgences, chargés de le renseigner. La collecte pourra se faire par internet ou sur papier. Il portera sur l'accueil et la prise en charge aux urgences, les ressources humaines, l'organisation de la structure et l'organisation avec les autres services.

L'enquête Urgences vient donc d'une part compléter, en les détaillant, les informations relatives aux moyens humains et techniques et à l'organisation de chaque service d'accueil des urgences, et d'autre part préciser, pour chaque patient sujet de l'enquête, la genèse, les caractéristiques du recours à un service d'accueil des urgences, l'issue de ce recours et son adéquation. En particulier, l'enquête permet de connaître les démarches que le patient a entreprises avant de se rendre aux urgences, et, au-delà du diagnostic médical, le contexte qui l'a motivé à se rendre aux urgences, information absente des résumés des passages aux urgences (RPU) notamment. De même l'enquête collecte les différents temps de la prise en charge, ce qui donne une information de la dynamique, alors que les RPU ne donnent que le moment d'arrivée et celui du départ des urgences.

Le temps de réponse, pour chaque questionnaire patient, ne doit pas excéder quelques minutes en sus de la prise en charge médicale. En outre, des informations relatives à la santé sont recueillies et après information et non opposition des patients, transmises à la DREES sous forme déidentifiée.

La collecte est réalisée par les services hospitaliers. Les équipes médicales et soignantes des structures des urgences sont les enquêteurs durant 24 heures, du mardi de juin 2023 8h au lendemain 8h. La saisie des données pourra être réalisée directement par les services d'urgences ou confiée par la DREES à un prestataire de service. La collecte est exhaustive, avec pour seule réserve l'accord du patient.

Les utilisateurs des résultats de l'enquête sont, outre la DREES (publications en ligne), la Société française de médecine d'urgences (SFMU), le Groupement francophone de réanimation et urgences pédiatriques (GFRUP), la Fédération des observatoires régionaux des urgences (Fedoru), des chercheurs (Université Paris-Dauphine, Irdes, Hospinnomics). Les données seront mises à disposition via une plateforme sécurisée dans le respect de la réglementation et accessibles après passage devant le comité du secret statistique.

La première publication est prévue pour le 1er semestre 2024 avec la publication de résultats sous forme d'un Études et résultats (6 à 8 pages).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à « l'enquête Urgence 2023 ». L'avis d'opportunité est donné pour l'année de collecte 2023.
